



Conseil communal de Penthaz

Rapport de la commission Adhésion au Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud

Préavis municipal N° 03 – 2016

La commission pour l'adhésion au Plan Directeur Régional du Gros - de - Vaud s'est déplacée à Echallens le 15 juin 2015 pour une séance d'information où Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline De Quatro ainsi que le comité de pilotage nous ont présenté et commenté le document du PDRGV.

La commission a rencontré 2 fois la municipalité et s'est rendue à une séance à Penthalaz où le copil répondait aux multiples questions des municipaux du PPD.L.

Le rapport du PDRGV est très volumineux, > de 170 pages et très complexe, l'analyse de tous les articles n'est pas aisée pour les personnes qui ne sont pas forcément des "professionnels" dans la gestion de commune.

Ledit rapport se trouvant sur l'intranet de la commune, chaque conseillère et conseiller a pu en prendre connaissance et se rendre compte de l'ampleur et de la complexité de ce document.

Ce PDRGV est principalement axé sur le développement des communes riveraines de la ligne du LEB. Par contre la région Venoge n'a pas beaucoup été prise en compte et écoutée.

Ce PDRGV n'apporte quasiment rien pour notre région ainsi que pour notre commune.

Le district du Gros de Vaud serait le premier à accepté un PDR. Le Conseil d'Etat aimerait qu'il en soit ainsi pour ouvrir une voie aux futurs projets développés par les autres districts.

En cas de refus quels en seraient les conséquences pour notre commune de la part de l'Etat et du district ? Au vu également des frais déjà engendrés par toutes les communes ?

La commission a malheureusement siégé avec seulement 3 membres. Il nous était difficile de prendre une décision aussi importante engageant, la commune et le conseil.

De ce fait un contact a été pris avec M. Le Préfet pour avoir son autorisation de vous faire un rapport neutre.

Nous avons également demandé à la municipalité de faire venir un membre du comité de pilotage de l'ARDGV pour présenter, devant le conseil, les avantages et inconvénients de ce plan directeur pour notre commune et notre région. De ce fait, nous espérons que chaque

conseillère et conseiller pourra poser toutes les questions concernant cet objet afin de se faire une opinion claire et précise.

Au vu de ce qui précède la commission donne le libre choix de vote aux conseillères et conseillers qui durant la séance du conseil auront pu se faire une opinion sur l'adhésion au Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud.

La Présidente



Christiane Schertenleib

Le Rapporteur



Philippe Gerhard

Penthaz, le

2.05.16